

PARTICULIERS



TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES AU 15/01/2016

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

| | | |
|----|--|-----------|
| | EXTRAIT STANDARD DES TARIFS | 3 |
| | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE | |
| 4 | • Ouverture, transformation, clôture | 4 |
| 5 | • Relevés de compte | |
| 6 | • Tenue de compte | |
| 6 | • Services en agence | |
| | BANQUE À DISTANCE | 7 |
| 7 | • Par Internet | |
| 8 | • Par téléphone | |
| 8 | • Par automate | |
| | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT | 9 |
| 9 | • Cartes | |
| 11 | • Virements SEPA | |
| 12 | • Prélèvements SEPA / TIP | |
| 12 | • Chèques | |
| | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES | 13 |
| 13 | • Affinéa, la convention personnalisée | |
| 14 | • Conventions Equipage | |
| 16 | • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) | |
| | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS | 17 |
| 17 | • Commission d'intervention | |
| 17 | • Opérations particulières | |
| 17 | • Incidents de paiement | |
| | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS | 18 |
| 18 | • Autorisation de découvert | |
| 19 | • Crédits à la consommation | |
| 19 | • Crédits immobiliers | |
| | EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS | 21 |
| 21 | • Epargne bancaire | |
| 21 | • Placements financiers | |
| | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE | 23 |
| | OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL | 25 |
| | RÉSOLUDRE UN LITIGE | 26 |

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

| | |
|--|--------------------|
| Abonnement à des services de banque à distance (Internet) Cyberplus Gestion ⁽¹⁾ Soit pour information 30,00€ par an | 2,50€/mois |
| Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS - Par alerte (dans Cyberplus) 2 SMS/mois gratuits puis 0,20€/SMS - Moviplus hebdomadaire (permettant de recevoir une alerte par semaine, soit pour information 20,40€ par an) | 1,70€/mois |
| Cotisation carte de paiement internationale (Visa) à débit immédiat | 45,00€/an |
| Cotisation carte de paiement internationale (Visa) à débit différé | 45,00€/an |
| Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) | 30,00€/an |
| Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) - Par retrait (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois) | 1,00€/retrait |
| Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) - En agence - Par internet | Gratuit Gratuit |
| Paiement d'un prélèvement SEPA - Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement - Frais par paiement d'un prélèvement | Gratuit Gratuit |
| Commission d'intervention - Par opération, avec un plafond de 80€ par mois | 8,00€ |
| Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement (Securiplus) | 28,00€/an |
| Frais de tenue de compte soit pour information 24,00€ par an | 2,00€/mois |

*Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Aide au changement de domiciliations bancaires (offre Simplidom)

Gratuit

Mise en place / suppression d'une procuration sur son compte ou d'un mandat global

Gratuit

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques (dans un délai de 5 jours)

Gratuit

Clôture de compte :

- Compte de dépôt

Gratuit

- Comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement :

- Comptes épargne (PEL, CEL, PEP...)

63,00€

- Comptes titres ordinaires ou PEA

Frais par ligne

12,00€

Forfait minimum

120,00€

Frais de transfert de dossier au service contentieux (hors procédure de surendettement)

50,00€

Désolidarisation de compte joint

17,00€

Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants :

Gratuit


- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€/opération, plafonnées à 20€ par mois (5 opérations).


Relevés de compte

Relevé (frais trimestriels) :

| | |
|--|---------|
| - mensuel | Gratuit |
| - par quinzaine | 5,70€ |
| - décadaire | 9,00€ |
| - hebdomadaire | 11,40€ |
| - journalier | 32,00€ |
| - relevé de compte mensuel électronique (cf rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet) | Gratuit |
| - relevé de compte électronique + envoi papier Frais mensuel en sus des frais d'envoi des relevés de compte papier | 1,20€ |
| Duplicata d'extrait de compte (par feuille) | 1,40€ |
| Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Provençale et Corse | Gratuit |

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés

 - Relevé Patrimonial trimestriel **8,00€/trimestre**

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Pour les chèques compensables en France :

- Chèque émis **J***
- Chèque remis à l'encaissement **J+1 ouvré****

Délai d'encaissement : La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés jusqu'à 60 jours au maximum en cas de suspicion de chèque falsifié ou frauduleux). La provision est alors indisponible.

* J : date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France :

du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

| | |
|-------------------------------------|-------|
| Frais de tenue de compte (par mois) | 2,00€ |
|-------------------------------------|-------|

Sont inclus : l'édition des relevés de compte, la mise en place et le paiement de virements occasionnels et permanents, les chèques de banque, les frais de recherche simple. Exonération pour les clients mineurs, les détenteurs d'Equipage Horizon, les détenteurs d'OCF, les détenteurs d'Affinéa.

| | |
|--|-----------------------|
| Délivrance d'un RIB ou IBAN | Gratuit |
| Enregistrement d'un changement d'adresse | Gratuit |
| Frais de tenue de compte de dépôt inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) | 30,00€ ^(*) |

Services en agence

| | |
|---|--------------------------|
| Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (en euros) | Gratuit |
| Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) | 17,00€ |
| Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier) | |
| - Simple (copie de chèque, copie de remise de chèque, sur une année glissante dans la limite de 3 opérations par mois) | Gratuit |
| - Complexe (autre recherche que recherche simple et/ou si l'ancienneté est > 1 an) | Devis |
| Attestations diverses | 15,00€ |
| Frais de location de coffre-fort | |
| Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et de l'assurance du contenu | |
| - Petit modèle (à partir de) | 96,00€ |
| - Moyen modèle (à partir de) | 144,00€ |
| - Grand modèle (à partir de) | 192,00€ |
| - Ouverture Coffre (perte de clé) | frais réels |
| Transmission du patrimoine | |
| Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire | 1% du montant des avoirs |
| - Minimum | 100,00€ |
| - Maximum | 750,00€ |
| Frais annuels pour un dossier non réglé avec une date d'ouverture > 2 ans | 75,00€ |
| Intervention exceptionnelle liée à la succession (envoi au notaire, règlement de factures...) | 15,00€ |

(*) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet : www.bppc.fr

Profitez des applications Cyberplus sur smartphone et tablette en téléchargement gratuit sur vos stores Apple* et Android**.

Abonnement à des services de banque à distance
([Internet](#), téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Cyberplus Découverte⁽¹⁾⁽²⁾ Gratuit

Abonnement permettant de bénéficier à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation des comptes principaux, et virements de compte à compte.

 Abonnement à des services de banque à distance
([Internet](#), téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Cyberplus Gestion⁽¹⁾⁽²⁾ 2,50€/mois

Cet abonnement permet en sus de réaliser des virements sur la zone SEPA et de souscrire à des produits simples.

 Abonnement à des services de banque à distance
([Internet](#), téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾ 4,50€/mois

Cet abonnement permet en sus de réaliser des virements internationaux, d'accéder à l'information boursière et financière, et de gérer en direct votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.

Lecteur PassCyberplus

Dispositif d'Authentification Forte des opérations sensibles

- 1^{er} lecteur Gratuit
- Lecteur supplémentaire 8,00€
- Carte Pass Cyberplus Gratuit pour la 1^{ère}

Carte supplémentaire : 15,00€/an

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)

2 SMS /mois gratuits puis 0,20€/SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus)

Gratuit

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)

1,00€

Confirmation de l'exécution d'un virement émis

(par SMS ou courriel) 0,20€

*iPad et Apple sont des marques déposées d'Apple Inc., enregistrées aux Etats-Unis et dans les autres pays.

**Android et Play Store sont des marques déposées.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations. Tonalité Plus permet également le passage d'ordre de bourse.

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)⁽¹⁾

- composez le **0 890 90 13 13** 

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

SMS+ ⁽¹⁾

- composez le 6 11 10 à partir de votre mobile 0,35€
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Moviplus ⁽¹⁾

(abonnement mensuel, 3 choix possibles)

 - Moviplus quotidien 4,70€

 - Moviplus bi-hebdomadaire 3,40€

 - Moviplus hebdomadaire 1,70€

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

*Une réduction est accordée à partir de la deuxième carte de même niveau sur le même compte (-50% pour la carte Electron, Internationale, Classic Facélia, Foot, Premier, Premier Facélia - 50 € pour Platinum, Platinum Facélia et Infinite)

Gamme de cartes

Carte de retrait

- Cotisation Carte Calypso 8,00€

Carte à autorisation systématique

- Cotisation Carte Visa Electron* 30,00€

Electron est une carte de paiement à débit immédiat.

Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾

et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- Carte Budj'Visa (réservée aux 12-17 ans) 27,50€

Carte de paiement

- Cotisation Carte Internationale* (Visa, Mastercard) :

- à débit immédiat 45,00€

- à débit différé 45,00€

- Cotisation Carte Mastercard Foot* - renouvellement uniquement :

- à débit immédiat 40,00€

- à débit différé 50,00€

- Cotisation Carte Visa Premier* :

- à débit immédiat 109,00€

- à débit différé 109,00€

- Cotisation Carte Visa Premier (plafonds majorés)* - renouvellement uniquement

- à débit immédiat 130,00€

- à débit différé 130,00€

- Cotisation Carte Visa Platinum* 185,00€

- Cotisation Carte Visa Infinite Standard* - renouvellement uniquement 255,00€

- Cotisation Carte Visa Infinite* 305,00€

- E-Carte Bleue (associé à une carte Visa) 12,50€

Paiement sécurisé sur internet

Carte de débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits

ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit



renouvelable associé à la carte.

- Cotisation Carte Visa Classic Facélia*

- à débit immédiat 45,00€

- à débit différé 45,00€

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

| | |
|---|---------|
|  - Cotisation Carte Visa Premier Facélia* | |
| - à débit immédiat | 109,00€ |
| - à débit différé | 109,00€ |
| - Cotisation Carte Visa Premier Facélia (plafonds majorés)* | |
| - renouvellement uniquement | |
| - à débit immédiat | 130,00€ |
| - à débit différé | 130,00€ |
|  - Cotisation Carte Visa Platinum Facélia* | 185,00€ |

Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable

| | |
|--|---------|
| - Cotisation Carte Aurore (renouvellement) | Gratuit |
| - Cotisation Carte Créodis | 17,00€ |
| - Cotisation Carte Réserve Plus (renouvellement) | 37,00€ |

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego

| | |
|--|--------|
| - Visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) | 12,00€ |
| - Photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) | 12,00€ |

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

| | |
|---|---------|
| - Visuel 'NRJ Banque Pop' (moins de 28 ans) | Gratuit |
|---|---------|

Rédition du code confidentiel de la carte 11,50€

Refabrication en mode normal Gratuit

Création, refabrication de carte en mode urgent 25,00€

Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement 20,00€

Contestation non fondée d'un paiement 62,00€

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance.

Effectuer des retraits avec la carte

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

Retrait au distributeur automatique de billets

Banque Populaire et PointArgent en euros Gratuit

Frais par retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro

- à compter du 5^{ème} retrait dans le mois (sauf cartes Visa Infinite, Visa Platinum, Visa Premier et cartes détenues par les moins de 28 ans) 1,00€

Frais par retrait d'espèces à un DAB

d'une autre banque en devises (autres que l'euro)

(cf. Rubrique Opérations Bancaires à l'International p. 25)

Paiement par carte en devise

(cf. Rubrique Opérations Bancaires à l'International p. 25 pour la commission de change)

Virements SEPA

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 25)

Réception d'un virement SEPA

- Occasionnel ou permanent Gratuit

Frais par virement occasionnel

- Émis vers un compte Banque Populaire Provençale et Corse Gratuit

- Émis vers un compte d'un autre établissement

- au guichet de votre banque Gratuit

- par Internet Gratuit

- au DAB Banque Populaire Provençale et Corse Gratuit

Frais par virement permanent

- au guichet de votre banque Gratuit

- par Internet Gratuit

Frais de mise en place d'un virement permanent

- au guichet de votre banque Gratuit

- par Internet Gratuit

(1) Voir détail zone EEE en page 27.

| | |
|---|---------|
| Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) | Gratuit |
| Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) | Gratuit |
| Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) | 15,00€ |

Prélèvements SEPA/TIP*

| | |
|---|---------|
| Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement | |
| - créancier organisme public et assimilé | Gratuit |
| - autre | Gratuit |
| Frais d'un paiement par prélèvement | |
| - créancier organisme public et assimilé | Gratuit |
| - autre | Gratuit |
| Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche) - Frais de mise en place et annuels | 6,00€ |
| Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire) - Frais de mise en place et annuels | 6,00€ |
| Titre Interbancaire de Paiement (TIP) | Gratuit |
| Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) | Gratuit |
| Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement) | 13,70€ |

Chèques

| | |
|---|---------|
| Remise de chèque(s) | Gratuit |
| Paiement d'un chèque | Gratuit |
| Renouvellement automatique de chéquier | Gratuit |
| Frais d'envoi de chéquier à domicile ⁽²⁾ | Gratuit |
| (+ Frais postaux d'envoi en recommandé avec AR) | |
| Frais d'émission d'un chèque de banque | Gratuit |

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾.

(1) Voir détail zone SEPA en page 27.

(2) A la demande ou après 6 mois de conservation à l'agence.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits qui vous conviennent
et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix

| | Débit immédiat | Débit différé |
|-------------------------------|----------------|---------------|
| – Carte Visa Electron | 2,50€/mois | |
| – Carte Visa Internationale | 3,75€/mois | 3,75€/mois |
| – Carte Mastercard | 3,75€/mois | 3,75€/mois |
| – Carte Mastercard Foot | 3,33€/mois | 4,17€/mois |
| – Carte Visa Premier | 9,08€/mois | 9,08€/mois |
| – Carte Visa Platinum | 15,42€/mois | 15,42€/mois |
| – Carte Visa Infinite | 25,42€/mois | 25,42€/mois |
| – Carte Visa Classic Facélia | 3,75€/mois | 3,75€/mois |
| – Carte Visa Premier Facélia | 9,08€/mois | 9,08€/mois |
| – Carte Visa Platinum Facélia | 15,42€/mois | 15,42€/mois |

et l'assurance des moyens de paiement

| | | |
|--|--|------------|
| – Assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus | | 2,33€/mois |
|--|--|------------|



Des produits et services de la gestion quotidienne

| | |
|--|-------------|
| – Gestion des comptes par Internet avec CyberPlus, à partir de | 2,50€/mois |
| – Fructi Facilités 2 | 1,50€/mois |
| – Fructi Budget 2, à partir de | 2,25€/mois |
| – Sécuri High Tech, à partir de | 3,00€/mois |
| – Dédicace, à partir de | 1,42€/mois |
| – Moviplus, à partir de | 1,70€/mois |
| – Crescendo | 1,67€/mois |
| – Offre mobilité internationale carte | 10,00€/mois |
| – Offre mobilité internationale virement | 10,00€/mois |
| – Relevé patrimonial | 2,67€/mois |



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

| | | |
|------------------------------------|---|---------------|
| – 4 produits ou services | > | 5% de remise |
| – 5 produits ou services | > | 10% de remise |
| – 6 produits ou services | > | 15% de remise |
| – 7 (ou plus) produits ou services | > | 20% de remise |

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Les avantages complémentaires

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus

10% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus

10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF

10% de réduction supplémentaire pour les clients CASDEN

5% de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple

10% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle



Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée AFFINEA.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

| X : Obligatoire⁽¹⁾ O : Option <small>(1) prestation obligatoire dont le prix est inclus dans le prix de base de la convention</small> | Convention Budj de 12 à 17 ans | Equipage Horizon* de 16 à 27 ans |
|--|--|--|
| Contenu de votre convention | | |
| Compte | | |
| - Frais de tenue de compte incluant : <ul style="list-style-type: none"> • l'édition des relevés de compte • la mise en place et le paiement de virements occasionnels et permanents • les chèques de banque • les frais de recherche simple | Exonération | Exonération |
| - Relevés par quinzaine | | |
| - Oppositions Cartes et Chèques | | |
| Découvert | | |
| - Autorisation de découvert < 30 jours | | O |
| - Autorisation de découvert LCC > 90 jours | | |
| Informations | | |
| - Tonalité Plus | | X |
| - Info juridiques et pratiques | | |
| - Relevé patrimonial trimestriel | | |
| Moyens de paiement | | |
| - Carte <ul style="list-style-type: none"> • Carte Budj' • Visa ou Mastercard (voir cartes disponibles en agence) | X | X |
| - E-Carte bleue | | |
| - Sécuriplus | O | X |
| Banque à distance | | |
| - Cyberplus | X | O |
| - Cyber Découverte | | |
| - Moviplus | | O |
| Epargne et gestion automatique | | |
| - Epargne Monétaire | | |
| - Crescendo | | O |
| - Crescendo Budj' | X | |
| Prévoyance | | |
| - Fructi Facilités 2 | | |
| - Dédicace | | |
| - Fructi Budget 2 | | |
| Privilèges | | |
| - Carte Calypso | | |
| - Prêt personnel pré-accordé (max. 3 mois de revenus domiciliés) | | |
| - Prime de Fidélité : 1 mois (2 mois) remboursé(s) si l'encours du compte support est compris entre 2 K€ et 5 K€ (> 5K€) | | |
| - Tarif annuel hors option (carte la moins chère) à partir de | 24,00 € | 29,04 € |
| - Tarif mensuel hors option (carte la moins chère) à partir de | 2,00 € | 2,42 € |

* Cette convention n'est plus commercialisée.

** perception de la cotisation de façon trimestrielle

*** 1^{ère} tranche gratuite

| Equ. Essentiel* Essentiel Acef* Essentiel Casden* | Equipage Senior* à partir de 65 ans | Equipage Acef* | Equipage Pro* | Equipage Prestige* | Equipage Grand Public* |
|---|---|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|
| X | X | | X | X | |
| | | | X | X | |
| | | | X | X | |
| X (au choix) | X (au choix) | X | X (au choix) | X (au choix) | X |
| X | X | X | X | X | X |
| X | X | X | X | X | X |
| | | | O | X | |
| X | X | X | X | X | X |
| | | | | O | |
| X | X | X | X | X | X |
| O | O | O | X | X | O |
| O | O | | | | |
| I Livret au choix dans la gamme | | | | | |
| | | O | | | O |
| X (et/ou) | O | O | O | O | O |
| | O | | O | O*** | |
| O | O | O | | | O |
| | | O | | | |
| | | | X | X | |
| X | X | | | | |
| 83,40 € 6,95 € | 68,04 € 5,67 € | 54,72 € 4,56 €** | 197,68 € 16,47 € | 229,60 € 19,13 € | 55,96 € 4,66 €** |

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de service spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements.

- OCF 3€/mois
- soit pour information 36€/an

Les produits et services inclus

L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron

Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence

4 virements mensuels SEPA dont 1 virement permanent SEPA

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Gestion Virement SEPA interne "de compte à compte")

1 système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus hebdomadaire)

La fourniture de relevés d'identité bancaire hebdomadaire

1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

- Commission d'intervention 4€/opération
plafond mensuel 20€
- Frais de rejet de prélèvement virement, de TIP ou de télévirement pour défaut de provision
 - si montant de l'opération inférieur à 20€ montant de l'opération
plafonné à 6€
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ 6€⁽¹⁾
plafond mensuel 30€

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

- Par opération, avec un plafond de 80€ par mois 8,00€

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.
(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION)

Opérations particulières

Frais par avis tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 117,60€

Frais pour opposition administrative
(Max : 10% du montant de l'opposition) 117,60€

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- Inférieur ou égal à 50€ 22,00€⁽²⁾

- Supérieur à 50€ 42,00€⁽²⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHEQUE)

Frais de Lettre d'information préalable pour chèque sans provision 12,00€
(Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération)

Chèque émis en période d'interdiction bancaire 35,00€

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision 16,50€

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,00€

Frais de gestion pour compte interdit bancaire dans une autre banque (par trimestre) 12,50€

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) 16,00€

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) 32,00€

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾

- Inférieur à 20€ Montant de l'opération

- Supérieur ou égal à 20€ 12,00€⁽²⁾

Frais de rejet d'un virement, d'un TIP ou d'un télé-règlement pour défaut de provision⁽¹⁾

- Inférieur à 20€ Montant de l'opération

- Supérieur ou égal à 20€ 12,00€⁽²⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET PRELEVEMENT ou FRAIS REJET VIREMENT)

Frais par virement occasionnel incomplet

- si BIC/IBAN absent ou incorrect Gratuit

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif ou du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE⁽³⁾

Gratuit

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) voir détail zone EEE en page 27.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert **Gratuit**

Autorisation de découvert convenue et formalisée

- Frais fixe **Gratuit**
- Intérêts débiteurs **Nous consulter**
- Commission de découvert **Plafonné à 0,10%**

Elle est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré.

- Commission d'immobilisation **Plafonné à 4,00%**

Elle constitue une majoration du taux d'intérêt et s'applique aux comptes ayant présenté des soldes structurellement débiteurs en valeur pendant le trimestre.

Découvert non autorisé

- Frais fixe **Gratuit**
- Intérêts débiteurs au taux de : **Taux de l'usure⁽¹⁾**
7,60%

Taux de base de la Banque Populaire Provençale et Corse
(taux de référence de la banque au 01/10/2015 susceptible de variation en fonction des conditions de marché)

Le TAEG⁽²⁾ annuel est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux de l'usure⁽¹⁾ en vigueur.

(1) Taux plafond, dit « taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Découvert en compte aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est affiché dans nos agences et sur www.bppc.fr.

(2) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R313-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale de découvert si la durée est déterminée.

Crédits à la consommation

Prêt Personnel

| | |
|---|---------|
| - Frais de dossier proportionnel au montant du prêt | 1,00% |
| - Minimum | 60,00€ |
| - Maximum | 250,00€ |

Eco Prêt à taux Zéro

(montant maximal de 30 000€ sur 15 ans, sans intérêt ni frais de dossier)

Pour les Étudiants âgés de - 28 ans

| | |
|--|-------|
| - Avance sur bourse allouée par le CROUS | 0,00% |
| - Prêt Permis à 1 € | 0,00% |

Pour les Étudiants âgés de - 28 ans et les Jeunes Actifs

| | |
|---|--|
| - Caution locative (1% max du montant annuel garanti + frais de dossier à 30€) | |
|---|--|

Prêt Étudiant

| | |
|--------------------|---------|
| - Frais de dossier | Gratuit |
|--------------------|---------|

Crédit renouvelable

| | |
|---|--------------------------|
| - Facélia (frais de dossier) ⁽¹⁾ | Gratuit |
| Le crédit renouvelable Facélia peut-être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia | |
| - Créodis (frais de dossier) ⁽¹⁾ | Gratuit |
| - Les services liés à la carte Créodis : | |
| - Refabrication | 8,00€ |
| - Réédition du code confidentiel | 6,00€ |
| - Mise en opposition pour perte | 13,00€ |
| - Mise en opposition pour usage abusif | 32,00€ |
| - Commission de paiement étranger (hors EEE) | 2,50 % de la transaction |
| - Commission de retrait étranger (hors EEE) | 2,50 % du retrait |
| | + 2,90 € par retrait |

Crédits immobiliers

Prêt Épargne Logement

| | |
|--------------------|----------------|
| - Taux | Nous consulter |
| - Frais de dossier | Gratuit |

Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)

Gratuit

Autres types de prêts immobiliers

| | |
|---|----------------|
| - Frais de dossier proportionnel au montant du prêt | 1,00% |
| - Minimum | 400,00€ |
| - Maximum | 1 400,00€ |
| - Taux | Nous consulter |

Frais de dossier offerts pour les - 28 ans

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers (suite)

Les assurances relatives aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de son état de santé.

Pour un prêt immobilier standard

| Age de l'assuré | Taux appliqué au capital initial |
|-------------------|----------------------------------|
| 18 à 35 ans | 0,280 % |
| 36 à 45 ans | 0,360 % |
| 46 à 55 ans | 0,450 % |
| 56 à 65 ans | 0,550 % |
| Au delà de 65 ans | nous consulter |

Montants ci-dessus non contractuels et donnés à titre indicatif.

Les garanties

| | |
|---|----------------|
| - Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire) | 130,00€ |
| - Frais sur gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire) | 130,00€ |
| - Nantissement de compte ou de créance hors frais de débours liés à l'accomplissement des formalités légales réglementaires ou contractuelles | 130,00€ |
| - Hypothèque | Nous consulter |
| - Délégation sur produits assurance vie capitalisation | 130,00€ |
| - Gage de compte d'instruments financiers | 130,00€ |
| - Mainlevée de garantie | 300,00€ |
| - Fonds Mutuel et garantie (SOCAMI) | Nous consulter |
| - Caution SACCEF (CEGC) | Nous consulter |

Autres prestations

| | |
|---|---|
| - Attestation CAF | 15,00€ |
| - Attestation de fin de prêt | 15,00€ |
| - Attestation de mainlevée d'hypothèque partielle ou totale | 45,00€ |
| - Décompte | 25,00€ |
| - Duplicata offre de prêt | 30,00€ |
| - Duplicata bulletin d'assurance | 30,00€ |
| - Arrêt franchise, réédition tableau d'amortissement, modification date d'échéance | 25,00€ |
| - Renégociation de taux de crédit immobilier | 1 % du capital restant dû (mini. 400,00€) |
| - Autres modifications sur contrat (garantie, durée,...) | 400,00€ |
| - Information caution | Gratuit |

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)


Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible⁽²⁾

| | |
|--|--------|
| - Livret de Développement Durable (ex. Codevi) ⁽¹⁾⁽⁵⁾ | 0,75 % |
| - Livret Fidélis Sociétaire ⁽³⁾ (réservé aux sociétaires BPPC détenteurs d'un LDD) | 1,25 % |
| - Livret d'Épargne Populaire ⁽¹⁾⁽⁵⁾ | 1,25 % |
| - Compte sur Livret ⁽³⁾ | 0,40 % |
| - Compte sur Livret ACEF ⁽³⁾ | 0,60 % |
| - Compte sur Livret CASDEN ⁽³⁾ | 0,60 % |
| - Codevair ⁽³⁾ | 0,60 % |
| - Livret A ⁽¹⁾⁽⁵⁾ | 0,75 % |

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier⁽²⁾

| | |
|--|--------|
| - PEL (hors prime d'état) net d'impôt jusqu'au 12 ^{ème} anniversaire ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | 2,00 % |
| - CEL (hors prime d'état) ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | 0,50 % |
|  Crescendo et Crescendo Budj' (abonnement annuel) | 20,00€ |

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Épargner pour vos enfants⁽²⁾

| | |
|--|--------|
| - Livret Premier Pas (0-11 ans) ⁽³⁾ | 2,00 % |
| - Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾ | 2,00 % |

Placements financiers

| | |
|---|---------|
| Ouverture d'un compte titre ordinaire ou d'un PEA | Gratuit |
| Frais de courtage bourse | |

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Les frais de courtage sont gratuits lors de la souscription de parts sociales (Internet, téléphone, agence...).

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(2) Taux en vigueur au 01/11/2015 susceptible de modification à tout moment.

(3) Taux de rémunération annuel brut fiscal.

(4) Hors prélèvements sociaux.

(5) Taux fixé par les pouvoirs publics.

Placements financiers (suite)

Ordre de Bourse Euronext au comptant (Paris, Bruxelles et Amsterdam)

- Ordre exécuté

Ordre de bourse passé par internet :

| Calcul par tranche cumulative | Commission Proportionnelle | Forfait |
|-------------------------------|----------------------------|---------|
| < à 1 501 € | - | 9,76€ |
| entre 1 501 et 10 000€ | 0,598 % | - |
| entre 10 001 et 40 000€ | 0,538 % | - |
| > à 40 000€ | 0,478 % | - |

Ordre de bourse demandé en agence ou par téléphone⁽¹⁾ :

Frais fixes 7,20€

Frais variables 1,38% (min. 13,30 €)

- Ordre transmis et non exécuté Gratuit

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD) Nous consulter

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

Souscription d'OPCVM (Hors frais d'entrée et de sortie)

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être réservée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

- OPCVM Banque Populaire Gratuit

- OPCVM hors Banque Populaire 36,00€

Droit de garde (frais annuels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

Droit de garde par compte

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales BPPC Gratuit

- Portefeuille composé uniquement de valeurs émises par Banque Populaire (OPCVM, Obligations) 27,00€

- Autres portefeuilles :

Commission variable selon la valeur du portefeuille au 31/12 :

- jusqu'à 50 000 € 0,20%

- pour la partie comprise entre 50 001€ et 100 000€ 0,17%

- pour la partie dépassant 100 000€ 0,09%

Commission fixe par ligne 4,00€

Minimum annuel de perception 42,00€

Spécificité : exonération des commissions variables et fixes des valeurs émises par Banque Populaire (OPCVM, Obligations)

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

(compte sans mouvement depuis plus de 5 ans) Application des droits de garde⁽²⁾

Hisséo : épargne programmée

(Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie) Gratuit

(1) Via le Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7). Composez le **0 890 90 13 13** Service 0,12 € / min + prix appel

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

 **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus (prix par an)** 28,00€

Réduction de 50% en cas de souscription d'une 2^{ème} assurance sur le même compte.

- Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger; garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

- Assurance en cas de vol d'espèces lors d'un retrait au distributeur⁽¹⁾

- Assurance en cas d'usurpation d'identité ainsi que de bris de glace et de vol du téléphone mobile (voir les conditions générales du produit dans votre agence ou sur www.bppc.fr).

Assurez vos appareils nomades

Protégez la plupart de vos appareils high-tech nomades en cas de bris accidentel ou de vol, en France comme à l'étranger

- Sécuri High-Tech (prix par an)

 **Formule solo** 36,00€

 **Formule famille** 48,00€

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) **Consulter votre**

Pour faire face financièrement aux conséquences **Conseiller**

d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)⁽¹⁾

Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré **Consulter votre**
et le niveau de garantie choisi) **Conseiller**

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.⁽¹⁾

Votre complémentaire santé

ASSUR-BP Santé **Consulter votre**
Conseiller

Protéger vos enfants

ASSUR-BP Enfant (prix par an) 19,00€

ASSUR-BP Horizon (prix par an), à partir de 26,00€

ASSUR-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans

une assurance personnelle et une assurance logement

(responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)⁽¹⁾


(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

Assurer l'avenir de vos proches

| | |
|----------------|----------------------------|
| Fructi-famille | Consulter votre Conseiller |
| Tisséa | Consulter votre Conseiller |

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux.⁽¹⁾

| | |
|--------------------------------|----------------------------|
| Fructi Budget (Renouvellement) | Consulter votre Conseiller |
|--------------------------------|----------------------------|

 Fructi Budget 2, à partir de (prix par an) 27,00€
Ce contrat d'assurance permet, en cas de décès accidentel de l'assuré, le versement d'un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.⁽¹⁾

 Fructi Facilité (Renouvellement) (prix par an) 18,00€

 Fructi Facilité 2 (prix par an) 18,00€

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.⁽¹⁾

| | |
|----------------------|----------------------------|
| Plan Fructi Obsèques | Consulter votre Conseiller |
|----------------------|----------------------------|

Assurer vos biens

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Assur BP - Auto | Consulter votre Conseiller |
| Assur BP - Habitat | Consulter votre Conseiller |

Assurer votre épargne

 Dédicace, à partir de (prix par an) 17,00€

En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire**.⁽¹⁾

Informations et protection juridiques

| | |
|--|----------------------------|
| Info Juridiques et pratiques (prix par an) | 8,10€ |
| Protection juridique (prix par mois) | Consulter votre Conseiller |

* Dans les limites de la législation en vigueur.

** Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Chèques de voyage et achat de devises⁽²⁾ (hors euros)

Achat et vente de billets de banque étrangers⁽¹⁾ 6,30€

Attention, le cours de change appliqué est celui affiché en agence le jour de la transaction.

Offre mobilité internationale⁽⁴⁾

Ce service est réservé aux particuliers séjournant de manière prolongée hors zone euro (offre soumise à conditions).

 Offre mobilité internationale carte 10,00€/mois
Exonération des frais sur tous les paiements et retraits hors zone euros

 Offre mobilité internationale virement 10,00€/mois
Exonération des frais sur un virement hors zone euro par mois vers le compte d'une banque à l'étranger (virement effectué via Cyberplus)

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

Paiement par carte bancaire en devises (hors euros)

- Commission fixe Gratuit
- Commission proportionnelle au montant de la transaction 2,90%

Retrait d'espèces à un distributeur en devises

- Commission fixe 3,00€
- Commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%

Emission de virement non SEPA⁽¹⁾

Virement occasionnel émis en euros ou en devises*

- Virements émis en euros ou en devises*
quel que soit le pays : Min. 17,00€
- jusqu'à 250 000 € 0,10%
- au-delà 0,05%
- frais de swift 6,60€
- si option "tous frais à l'émetteur" variable selon les pays
- frais d'intervention sur dossier, délivrance acquit swift 16,00€

Vos flux en provenance de l'étranger⁽¹⁾

Rapatriements en euros ou en devises en provenance de l'étranger*

- Virements en euros ou en devises*
quel que soit le pays (forfait) 15,00€

Encaissement de chèques étrangers*

- Commission d'encaissement Min. 18,00€
- jusqu'à 250 000 € 0,10%
- au-delà 0,05%
- Frais éventuels de procédure cash letter si crédit immédiat
- Frais de courrier si crédit après encaissement selon prestation
- Commission pour avis de sort, impayé ou interventions diverses 40,00€

*- + commission de change proportionnelle au montant de la transaction (si devises) minimum 13,00 €

- jusqu'à 153 000 € 0,50‰
- au-delà 0,25‰

(1) Opérations en devises hors Euros, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾. (2) Disponibilité des fonds. (3) Voir détail zone EEE en page 27.

(4) Hors commission de change

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Réclamations Clients de votre banque :

par courrier :

BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE

Service Réclamations Clients

CS 90025

13295 MARSEILLE CEDEX 8

par Internet : www.bppc.fr; rubrique " Contacter un conseiller "

par téléphone :  **N° Cristal 0 969 32 26 00**

APPEL NON SURTAXE

(accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

Que ce soit du Service Réclamations Clients ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 10 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 2 mois à compter de la date de réception de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai.

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence et du Service Réclamations Clients, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

**Monsieur le Médiateur de la
Banque Populaire Provençale et Corse
CS 90025
13295 MARSEILLE CEDEX 8**

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque : www.bppc.fr

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

**Monsieur le Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02**

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte
où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus (www.bppc.fr)

Assistance Cyberplus⁽¹⁾ 

APPEL NON SURTAXE

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ + prix d'un sms)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)⁽¹⁾

au  

Centre de Relation Clientèle



APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h15

Banque Populaire Provençale et Corse

247, Avenue du Prado - CS 90025 - 13295 Marseille Cedex 8

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable,
régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier
et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux
Établissements de Crédit. 058 801 481 RCS Marseille.

N° d'immatriculation auprès de l'Organisme pour le Registre des
Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : 07 005 622

Zone EEE : Espace Economique Européen,

composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre,
Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie,
Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte,
Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie,
Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en
euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie,
Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce,
Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie,
Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal,
Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse,
République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique,
Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande,
Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(1) Numéro accessible depuis l'étranger sous réserve d'accord entre les opérateurs des pays concernés.

Les crédits renouvelables Facelia et Créodis sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital social de 607 963 320 euros
Siège Social : 5, rue Masseran - 75007 Paris
439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393
Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE PRÉVOYANCE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France
Tél. : +33 1 58 19 90 00 - Fax : +33 1 58 19 92 50
Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France

Fructi-Facilités, Tisséa, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

BPCE VIE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France
Tél. : +33 1 58 19 90 00 - Fax : +33 1 58 19 92 50
Société anonyme au capital de 122 157 424 euros - Entreprise régie par le code des assurances
349 004 341 RCS Paris - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France

Plan Fructi Obsèques est un produit de :

BPCE Vie

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

BPCE IARD

Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9 - France - Tél. : +33 5 49 34 35 36
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 €
entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS NIORT
Siège social : Chaban - 79180 Chauray - France

Assur BP Santé est un contrat de :

BPCE ASSURANCES

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros
Siège Social : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13
RCS Paris n° B 350 663 860
Entreprise régie par le Code des assurances

Le contrat Protection Juridique est assuré par :

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme au capital de 7 017 808 euros entièrement versé
Entreprise régie par la code des assurances - RCS Bobigny 334 656 386 - Code APE 6512 Z
Siège social : "Le Neptune" I, rue Galilée - 93195 Noisy-le-Grand Cedex
et distribué par :

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 euros
RCS Paris 493 455 042
50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13
BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100

Nos autres partenaires :

MAAF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 150 000 000 € - RCS Niort B 542 073 580
Entreprise régie par le Code des Assurances - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.

IMA ASSURANCES - Société anonyme au capital de 5 000 000 € - 481 511 632 RCS Niort

Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 118, avenue de Paris - 79000 Niort.

FIDÉLIA ASSISTANCE - Société anonyme au capital de 21 593 600 € entièrement libéré

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris B 377 768 601

Siège social : 27, quai Carnot - BP 550 - 92212 Saint-Cloud Cedex.

AXA France VIE - SA au capital de 487 725 073 € - Siège social : 26, rue Drouot - 75009 Paris

RCS Paris 310 499 959

